



# COMMUNIQUE DE PRESSE 19 Février 2010



## **L'ADEME a débuté les travaux de mise en sécurité de l'ancien incinérateur de déchets d'activité de soins à risques infectieux de la Guadeloupe.**

Le 2 octobre 2009, la société IGETHERM Industries, dont l'activité était d'incinérer les Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux (DASRI) de la Guadeloupe, était liquidée, laissant sur site plus de 800 tonnes de DASRI, stockés pour la plupart, à l'air libre, en bordure immédiate de mangrove. En charge de l'organisation de la dépollution de ce site, l'ADEME fait le point sur les travaux de mise en sécurité engagés depuis fin janvier 2010.

### **Une intervention en urgence**

Dès le 25 novembre 2009, après accord du Ministère du Développement Durable sur l'intervention, le Préfet de Guadeloupe a confié à l'ADEME, par voie d'Arrêté Préfectoral, l'organisation et la gestion des travaux. L'Agence intervient avec les fonds dont elle dispose au titre de sa mission « site orphelins », renforcés dans le cadre du Grenelle de l'Environnement.

A l'issue d'une procédure de consultation lancée par l'Agence, l'entreprise Cité +, en groupement avec des entreprises locales, a été retenue. Les travaux, pour un montant de 1,3 millions d'euros, concernent le regroupement, le conditionnement, l'enlèvement et le traitement de l'ensemble des déchets présents sur le site (DASRI, déchets cytotoxiques, produits chimiques, médicaments périmés). L'ensemble de ces déchets seront reconditionnés sur site et éliminés en incinération, dans les filières autorisées de métropole.

## Un chantier sensible

---

Dès début décembre 2009, l'APAVE a été désignée coordinateur Sécurité Protection de la Santé et le plan général de sécurité a été transmis à l'ADEME. Depuis la mi décembre, le site était clôturé et gardienné 7j/7 et 24h/24.

La nature des déchets nécessite une vigilance particulière en termes d'hygiène et de sécurité. Le plan général de sécurité imposé aux entreprises exige la distinction et le respect de zones rouges (zone de travail où les déchets sont présents), oranges (zone de conditionnement des déchets et de décontamination) et vertes (zone de vie).

Par ailleurs, avant le démarrage des travaux le 20 janvier dernier, les travailleurs intervenants sur le site ont suivi une formation spécifique afin de recevoir l'ensemble des avertissements de sécurité nécessaires à une réalisation optimale des travaux.

Enfin, chaque intervenant ou visiteur sur site doit porter des chaussures de sécurité, masque, combinaison, gants et casque. A chaque sortie du chantier, les salariés sont décontaminés à l'aide d'un pulvérisateur de javel. Il en est de même pour les véhicules et engins fréquentant le site.

## Une intervention prévue jusqu'en mai 2010.

---

La durée prévisionnelle des travaux sur site est de 12 semaines. Les travaux d'urgence et le traitement des déchets devraient normalement être terminés début mai. A cette date le site devrait être vierge de tout déchet de surface.

Les services de l'ADEME et de la Préfecture pourront alors envisager de proposer une nouvelle intervention de l'Agence, visant à reconnaître l'état de pollution résiduel des sols.

**Contact presse** : Direction régionale de l'ADEME en Guadeloupe  
Claude Corosine, directeur régional  
05 90 26 78 05 - ademe.guadeloupe@ademe.fr

Service presse de l'ADEME  
Cécile Lardillon, Coralie Ménard : 01 40 41 55 01  
**servicedepresseademe@golinharris.com**

---

### L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer et du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Elle participe à la mise en oeuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable.

Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en oeuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit. [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr).

Ses actions sont financées grâce aux dotations budgétaires de l'Etat.